

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023  
EM/NC**

**Objet : Désherbage de la bibliothèque**

**N° : DCM2023/160**

**PUBLIÉE LE : 26/12/23**

L'an deux mille vingt trois, **le lundi dix-huit décembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 11 décembre 2023.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Annette DABIT, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Laetitia SACCHIERO qui donne pouvoir à Angélique GÉNART

Philippe ROCHAT qui donne pouvoir à Claude LAURENT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Carole DELAMARCHE qui donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 21 - Absents : 2 – Pouvoirs : 6 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'avis de commission du 7 Décembre 2023 ;*

Dans le cadre de la gestion régulière de ses collections, la bibliothèque municipale réalise des opérations de désherbage pour les livres abîmés, périmés ou inadaptés à l'actualité.

La liste ci-dessous correspond aux opérations de désherbage pour la période du second semestre 2023.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les objectifs des opérations de désherbage :

- veiller à la cohérence des collections en proposant des ouvrages actuels aux informations fiables,
- mieux répondre aux attentes du public,
- prioriser la qualité à la quantité,
- aérer les rayonnages pour une meilleure valorisation des collections.

Il est proposé aux Conseil municipal :

- **DE SORTIR** de l'inventaire 2115 documents :
  - 1112 documents mis au rebut pour destruction (849 livres, 263 magazines)
  - 594 documents mis au rebut pour la boîte à lire (594 livres, 0 magazine)
  - 298 dons aux associations Commarchia Volubilis et St. Charles (225 livres, 43 magazines)
  - 111 dons au collège des Tilleuls (0 livre, 111 magazines)

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **DE SORTIR** de l'inventaire 2115 documents :
  - 1112 documents mis au rebut pour destruction (849 livres, 263 magazines)
  - 594 documents mis au rebut pour la boîte à lire (594 livres, 0 magazine)
  - 298 dons aux associations Commarchia Volubilis et St. Charles (225 livres, 43 magazines)
  - 111 dons au collège des Tilleuls (0 livre, 111 magazines)

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231227-23\_160-DE